l'instruction publique dans mon ministère.

« Mon député,

» Je viens subséquemment vous prier, sans vous commander ni vous déranger, de marquer à la commission Cissey que l'inspecteur d'académie de mon département est un réac et un clérical, vu qui veut pommer professeur de gymnastique dans le nouveau lycée de filles de chez nous le père Gaudinet, un ancien sergent de pompiers en retraite, qui a passé la cinquantaine, comme quoi qu'y va à la messe et qu'il a fait élever ses deux miches chez les Frères, et que ce calotin d'inspecteur me refuse cette place-là à moi qui suis un bon zigue et que je n'ai jamais fichu les pieds dans une église, et que je suis un jeune et bon garçon, mais que, comme quoi que je n'ai pas l'agrément d'avoir le sac de chez nous et que je suis un bon républicain, j'espère bien qu'une fois professeur de gymnastique des petites bourgeoises ça ne sera pas bien malin d'enjôler la fille de quelque banquier qui aura le sac, et qui faut que vous m'ayez ça tout de suite, sans quoi que tous mes amis, voyant que vous seriez aussi un clérical, ne seraient plus assez bêtes de voter pour vous.

» Votre bien dévoué électeur,

» Baptiste Pitou,

» Ancien fusilier à la 1re de la 2e du 3e du 500e.»

Un garçon qui a de l'ambition, de l'intelligence, qui n'écrit vraiment pas mal. C'est un successeur tout trouvé pour le général Farre. Encore des lettres de femmes. Ah ! le patriotisme se ranime, l'intelligence s'éveille chez ce sexe si longtemps abruti par le clergé. Que me veulent mes aimables correspondantes ?

« Monsieur le député,

» Une pauvre mère de famille, d'autant plus intéressante qu'elle n'a jamais eu de mari pour lasouterir, s'adresse en toute confiance à votre cœur et à votre justice. Tous vos amis me connaissent bien, et j'ai eu souvent l'honneur de partager avec eux quelques douzaines de marennes arrosées de clicquot, vers deux heures du matin, dans les restaurants de premier ordre. La variole, en me défigurant cet été, m'a fermé par malheur la carrière où j'avais longtemps marché non sans quelque succès. Je viens donc vous prier de vouloir bien me faire donner une position de maîtresse ou de sous-maîtresse à Saint-Denis, à Ecouen ou dans l'un quelconque de ces établissements d'éducation de jeunes filles d'où vous venez de chasser si sagement les religieuses qui, ne connaissant pas le monde, ne pouvaient rien apprendre d'utile à ces enfants. Si j'avais besoin de références, les garçons de Brébant, du Café anglais et du pavillon d'Armenonville seraient heureux de vous donner sur mon compte les renseignements les plus complets. Si vous voulez bien appuyer ma candidature, je vous en apprendrai de drôles que vous pourrez aller raconter à la commission Cissey.

« Zulma Grandjean,

Dite Bébé Patapouf. »

Oh ! il faudra qu'elle me dise tout ce qu'elle sait, et elle doit en savoir long. Allons, je n'ai pas perdu mon temps et j'ai recueilli ce matin, en dépouillant mon courrier, de quoi intéresser pendant huit jours les lecteurs du *Petit Parisien* et les membres de la commission d'enquête. Mon pays doit être content de moi ! — Laerte.

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier

Paris, 31 décembre

Les radicaux qui forment la minorité du Conseil municipal, menacés par les candidatures opportunistes, font publier, aujourd'hui, dans les organes dont ils disposent, leurs votes dans les questions relatives au refus du budget des cultes, à l'organisation municipale, aux gratifications concernant la préfecture de police, à la suppression du service des mœurs, à l'assistance laïque et aux infirmiers laïques. De la sorte ajoutent-ils, les électeurs républicains pourront juger leurs représentants à l'œuvre, attendu que les actes sont beaucoup plus importants que les promesses et les déclarations. Cette nomenclature des votes des anciens conseillers qui demandent à être réélus figurera au bas de l'affiche annonçant leur candidature.

Jusqu'à présent, il n'y a pas encore de candidatures affichées dans les 80 quartiers de Paris. C'est vous dire assez qu'il ne s'est encore rien dégagé de précis des réunions électorales tenues tous ces jours derniers. Cependant, la plupart des candidats n'entendent pas subordonner leurs prétentions au verdict des réunions qui sont loin de comprendre la majorité des électeurs et surtout des électeurs influents. Demain, sans doute, s'étaleront les premiers placards.

En attendant, le citoyen Félix Pyat, passant en revue les candidats bourgeois, avocats, médecins, journalistes, se prononce pour les candidats ouvriers, par ce motif que ces derniers sont plus dévoués, plus désintéressés. Son raisonnement à ce sujet est assez curieux.

« Si vous prenez, dit-il, au hasard, parmi cent avocats, il y en aura peut être un de capable ; mais un dévoué, un qui plaide *gratis pro jure*, pour le droit, pour l'amour de la justice et de la vérité, sans honoraires et au risque de sa serviette, sur cent pas un. Conscience nulle, zèro glace et même au dessous degré pervers. Si vous prenez de même cent médecins, il y en aura de même un de capable ; et à coup sûr un et même plusieurs dévoués assez pour soigner gratis un malade, pour l'amour de l'humanité, comme dit don Juan. Le médecin comme sentiment, vaut donc mieux que l'avocat. Le journaliste comme le médecin ; même grade collectiviste.

» Mais si vous prenez aussi cent ouvriers, dans n'importe quel haut travail, il y en a encore de même un de capable comme Puget, Mathey, Réties et autres, et la plupart seront dévoués. Le peuple ne compte pas, tant il est fait à donner. On lui prend sans cesse son temps, sa sueur, son gain, son sang ; et comme l'organe est en raison de l'exercice, son sens moral se développe de plus en plus par le sacrifice habituel ; et l'ouvrier est ainsi le plus généreux, le plus désintéressé, le plus dévoué, en un mot, le plus moral de tous. A la commune, quand le salaire de la fonction fut proposé, ce fut un bourgeois qui l'éleva à 15 francs. »

La loi fiscale relative aux associations est exécutoire à partir de demain. Le ministre des finances a envoyé dès hier à ses agents, une circulaire pour assurer le recouvrement du nouvel impôt. En outre, un règlement d'administration publique est en voie d'élaboration dans le but de résoudre les difficultés de détail qui pourraient se rencontrer dans la pratique. Il sera curieux de savoir si ces instructions de M. Magnin visent les associations autres que les congrégations. On se plait à le supposer, puisque c'est son sous-secrétaire d'Etat, M. Wilson, qui a surtout insisté pour généraliser les dispositions de l'amendement de M. Brisson.

A propos de M. Brisson, il est parfaitement exact qu'il prépare pour la rentrée une nouvelle proposition de loi ayant pour objet d'imposer : recettes des fabriques pour les mariages, baptêmes, enterements, location des chaises, vente des cierges, de médailles, etc

Seulement, comme ce n'est plus à titre d'amendement au budget de 1882 que cette proposition serait appelée à prévaloir, on se demande comment elle pourrait être rattachée au projet sur les associations.

Si M. H. Brisson décline toute candidature à la vice-présidence de la Chambre, il n'en est pas de même à l'égard de la présidence de la commission du budget de 1882, à laquelle, du reste; il est très probable qu'il sera nommé.

Quoiqu'il en soit, l'on ne saurait se dissimuler qu'à propos de ce budget une question préjudicielle sera soulevée qui passionnera assurémeut les polémiques de la presse, celle de savoir si la Chambre, élue pour quatre ans, a le droit de voter cinq budgets. Vous savez que ses pouvoirs à cet égard ont été contestés par tous les partisans des élections législatives anticipées. Il faut donc s'attendre à un retour offensif de tous ceux qui tiennent pour que la législature actuelle prenne fin en avril ou en mai prochain. Dans tous les cas, cette éventualité ne paraît pas devoir nuire au succès du projet de M. Bardoux sur le scrutin de liste.

Les nouvelles coupures qe 50 francs que doit émettre la Banque de France, feront dit-on, leur apparition dès le commencement de janvier. Celles de vingt francs ne seront émises que plus tard. Et cependant la rumeur publique veut que depuis longtemps ces coupures soient toutes prêtes dans les caves de Paris.

La réponse des primes s'est faite sur les rentes aux plus haut cours du mois, 119 67 1/2. A ce prix, la presque totalité des primes est levée et les vendeurs peuvent se couvrir sans trop de désavantage. Les tendances du marché restent bonnes, et cela, malgré la cherté des reports, mais l'argent est toujours aussi facile et l'on croit à un abaissement dans le prix des reports. Le 3 0/0 est à 84,90, sans changement L'amortissable fait 89,22, avec 7 centimes de hausse. Après Bourse, le 5 0/0 a fait 119,72. Le Florin autrichien fait 75 1/8, le Hongrois 97 1/2, le Russe 1877 97 3/4, la Banque Ottomane 546,25. A moins d'incidents tout à fait inattendus, la liquidation paraît devoir se faire aux cours d'aujourd'hui.

Vous trouverez dans les journaux du soir des détails sur les réceptions des ministres des finances, des postes et télégraphes et de l'intérieur. Je n'y relèverai que l'allocution de M. Andrieux à M. Constans et la réponse de celui-ci, parce qu'elle témoigne d'un accord complet entre le ministre et le préfet de police pour résister aux attaques des radicaux du Conseil municipal.

Le budget de la Préfecture de police sera donc rétabli d'office, malgré le refus de l'assemblée du pavillon de Flore, et MM. Clément et Fouqueteau seront décorés, à la veille des élections municipales les déclarations du ministre de l'intérieur acquièrent un surcroit d'importance; il faut donc s'attendre à les voir vivement discutées par les organes de MM. Yves Guyot, Sigismond Lacroix et consorts.

Le prétendu général Cluseret et M. Robert, le premier, rédacteur de l'ex *Commune* de M. Félix Pyat, le second gérant du même journal, vont être déférés à la cour d'assises pour certains articles parus dans la *Commune* et provoquant les soldats à la désobéissance.

La Chambre des mises en accusation de la cour de Paris a entendu aujourd'hui le rapport et les conclusions du ministère public au sujet du pourvoi de M. de Baudry d'Asson contre l'ordonnance du juge d'instruction qui l'a débouté de sa demande de poursuites contre le bureau de la Chambre pour attentat à la liberté individuelle.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le car à vapeur de la ligne de Lille à Roubaix descendait la rue Neuve, dimanche, vers onze heures et demie, lorsque, arrivé à la hauteur des rues de l'Union et de Sebastopol, il heurta violemment un char à bancs qui débouchait de la rue de l'Union. La charrette fut renversée : M. Verbrugghe, marchand de beurre, rue de la Lys, se trouvait dans la voiture avec sa femme et son fils ; ils furent précipités tous trois sur le pavé et Mme Verbrugghe fut gravement contusionnée. Le cheval a eu le pied écrasé par la machine. On devra probablement l'abattre.

M. l'ingénieur Directeur de la construction et de l'entretien des Tramways, nous adresse la note suivante au sujet d'un accident arrivé hier :

» Vers 9 heures et demie du soir, les chevaux d'un des deux omnibus stationnés au petit Wasquehal, en attendant la correspondance de Roubaix, sont partis sans cocher. Un des deux cochers, Jean-Baptiste Mille se mit aussitôt à leur poursuite. Avant de les avoir atteint, il fut rejoint lui même par l'autre omnibus dans lequel il monta pour aller plus vite, il prit ensuite le Tramway à vapeur à l'extrémité de Mons-en Barœul. En arrivant à la rue St-Martin, près du Pont du Lion d'or, Mille aperçut son omnibus à la gauche du train. Il voulut descendre malgré la recommandation du conducteur Demeester de ne pas le faire avant l'arrêt de la machine. En sautant, il a dû faire un faux pas, il est tombé si malheureusement qu'il a été pris par l'une des roues du car d'arrière, il a reçu une blessure à un pied, et le chasse-corps en le renvoyant l'atteignit à l'aine en lui faisant une déchirure qui a occasionné une hémorragie à la suite delaquelle il est mort quelques instants après, malgré les soins empressés du médecin appelé et arrivé aussitôt l'accident.

« Il résulte de l'enquête que cet accident n'est dû qu'à l'imprudence du malheureux Mille.

« Je dois ajouter qu'il était considéré par tous comme un bon et excellent serviteur.

Le *Français* annonce que M. le baron des Rotours, oncle du député du Nord, vient de mourir. à Pau, dans sa soixante-dix-neuvième année. Issu d'une vieille famille normande, il avait été le chef de cabinet de M. Montbel, ministre sous la Restauration. Il avait épousé Mlle de Dampierre, dont il laisse un fils, ancien capitaine.

A partir du 1er janvier 1881, le bureau de Lille expédiera des dépêches à Arras, Amiens et Paris par le train 20 partant de Lille à 5 h. 50 du matin. Dernière levée de la boîte au bureau du Boulevard de la Liberté à 5 h. 15 m., à la gare à 5 h. 35 m.

Les correspondances expédiées par cette voie seront distribuées à Paris entre 3 et 4 heures du soir.

La pauvre année de 1880 qui est venue au monde sous un mètre de neige, s'en va aujourd'hui sous un mètre d'eau. Vraiment il n'y a pas à la regretter. Qu'elle aille où sont allées les neiges d'antan ; puisse-t-elle seulement nous rapprocher, en disparaissant, de la paix qu'elle n'a pas su nous donner elle-même !

La vérification des poids et mesures aura lieu cette année, dans l'arrondissement de Lille, du 16 mai au 31 août.

Pour les communes du ressort du bureau de Roubaix, cette opération sera pratiquée du 2 juillet au 31 août.

C'est aujourd'hui 1er janvier que le dégrèvement des vins devient applicable.

Nous rappelons que les Chambres ont voté un dégrèvement d'un tiers sur tous les droits frappant actuellement les vins, les poires, les cidres et les hydromels. Ces droits sont de trois sortes : le droit de circulation, le droit d'entrée et le droit de détail.

M. le directeur des postes de Lille vient de prendre une excellente mesure, en adjoignant dix auxiliaires aux facteurs, pendant la période du renouvellement de l'année, en vue d'atténuer les retards qui ne peuvent manquer de se produire dans un moment aussi difficile.

Mlle Armand, 1re dugazon, a fait aujourd'hui son troisième debut dans *Carmen*. Les applaudissements unanimes qui ont accueilli la traditionnelle demande du régisseur ont prouvé que cette excellente artiste n'avait rien perdu de l'affection du public lillois. Nous voici donc assurés de quelques soirées agréables.

La représentation, en somme, a été bonne.

Réservant pour notre prochain compte-rendu notre appréciation détaillée et motivée de l'interprétation, nous constaterons seulement ce soir que, si elle a été satisfaisante dans son ensemble, elle a été faible dans quelques parties. Le public n'a pas voulu faire la part de l'émotion inséparable d'une première et a manifesté à plusieurs reprises son mécontentement d'une manière assez vive. Espérons que les artistes feront de leur mieux à la seconde représentation pour lui prouver que l'on a quelquefois tort de juger et trop vite et trop sévèrement.

Mlle C. de Saint-Amour, professeur de peinture sur porcelaine, vient d'exposer chez M. Fernandez, rue Nationale, à Lille, deux jolis paysages des environs de Lille. Ces toiles reproduisent des effets de soleil pris en deux saisons différentes que le pinceau gracieux de l'artiste a heureusement rendus.

Chronique électorale. — Réunion de la rue Roland. — Hier, rue Roland, à la retorderie Lemaire, a eu lieu une réunion privée, organisée par le comité libéral des quartiers de Wazemmes, Vauban, Esquermes et Canteleu, composant la deuxième section.

La séance, présidée par M. Eugène Crépy, ayant pour assesseurs MM. Lefort et Pecqueur, avait pour objet : 1° la communication d'un programme, 2° la présentation des candidats choisis par le comité.

M. Lefort donne lecture du programme. En voici le texte :

« En présence du péril social, amené par le programme des fédérés, les modérés de toutes les opinions se sont émus et réunis pour les conjurer.

Ils ont fondé le Comité libéral.

Point de politique !

Il n'en faut pas pour gérer les affaires d'une commune.

Nos quartiers considérés comme excentriques sont complètement négligés depuis leur annexion à la ville, et pourtant les charges municipales augmentent tous les ans.

» Les dépenses exagérées faites dans un but politique ont empêché de secourir bien des misères.

» Il nous faut des conseillers qui s'occupent de nos intérêts, tout en s'inspirant du véritable esprit de liberté qu'on semble avoir abandonné.

» Tel est notre programme.

» Notre intelligente population le comprendra, et voyant où sont ses véritables amis, ses véritables défenseurs, elle vojera pour les candidats du Comité libéral. »

M. Lefort développe les idées qui précèdent et insiste sur ce point que la politique doit être absolument bannie des préoccupations de l'électeur en matière d'élections municipales.

Il prend ensuite le programme fédératif et en fait la critique article par article. L'orateur n'accepte aucune des propositions formulées dans le document dont il s'agit. Il s'élève surtout contre le retrait des fonctions hospitalières exercées par les religieuses. Laissons à leur vraie place, dit-il, les personnes qui font profession de charité et de dévouement. « On sait que ce ne sont pas les libres-penseurs qui les remplaceraient. Les libres-penseurs se tiennent généralement à l'écart des œuvres de bienfaisance. Depuis les catholiques jusqu'aux bouddhistes, tous ceux qui ont une religion ont montré qu'ils avaient souci des pauvres ; les libres-peusenrs, jamais. » (Approbation.)

Le comité libéral, déclare M. Lefort, se compose de gens sans distinction de nuance politique. Il accepte les monarchistes aussi bien que les républicains. Ce qu'il faut avant tout, c'est l'honnêteté privée et la compétente des candidats.

M. Lefort reprend l'analyse du document rédigé par le comité libéral. Il insiste beaucoup sur la nécessité de l'éclairage et de l'amélioration en général de la voie publique. « Voilà, dit-il, ce dont l'édilité devra se préoccuper avant tout. Ces travaux seront plus utiles que la démolition du mur d'enceinte et que tous les embellissements projetés. »

Par une transition, M. Lefort revient à la question politique et fait sa profession de foi personnelle. « J'ai mis, dit-il, mes enfants à l'école des jésuites. J'éprouvais, tout d'abord, je dois l'avouer, une certaine répugnance à le faire. Mais des raisons d'économie domestique me forcèrent, en quelque sorte, la main : c'était mon beau-père qui payait ! Plus tard, j'ai voulu me rendre compte de la qualité d'instruction et d'éducation que mes enfants recevaient dans cet établissement et tous mes préjugés s'évanouirent. Aujourd'hui, je ne voudrais pour rien au monde mettre mes enfants au Lycée.

L'orateur est amené à faire la critique des décrets du 29 mars. Il la fait en termes très vifs. « Le gouvernement, dit-il, a tourné les lois en leur substituant des décrets caducs. Les actes de ce gouvernement ont été d'ailleurs condamnés par une magistrature incorruptible. Et qu'on ne s'y trompe pas ! Les hommes qui sont au pouvoir ne sont pas des républicains. Nous assistons à une véritable curée. »

— M. Gambetta en est la preuve ! s'écrie quelqu'un (Vive approbation.)

Après le discours de M. Lefort, les candidatures de M. Convain, pour le quartier de Wazemmes ; de M. Pecqueur, marchand de bois, et de M. Villette, fabricant de céruse, pour le quartier d'Esquermes; de M. le docteur Vanpéteghem, pour le quartier Vauban, sont proposées et acceptées sans objection. La dernière est très acclamée. (*Echo du Nord.*)

A la réunion de la rue de Poids le citoyen Gambier qui accepte le programme de la Fédération a vu avant-hier soir sa candidature adopté à l'unanimité.

A la réunion de la rue de Bivès Saint-Sauveur.

Les candidatures de MM. Schneider-Bouchez, Mariage, Géry Legrand et Buquet sont mises aux voix et acceptées à l'unanimité, moins 2 voix.

M. Ernest Carton, fabricant de produits chimiques à Lille, reconnaissant l'impossibilité matérielle où il se trouve, de concilier les exigences du mandat de conseiller municipal qu'on lui a offert avec les voyages que nécessite son commerce, retire sa candidature, et remercie les électeurs qui ont pensé à lui pour les représenter.

La bataille de Bapaume

Les écrivains allemands ont si bien réussi à égarer l'opinion en présentant toujours, dans leurs rapports, les faits sous un jour qui leur est favorable, qu'aujourd'hui encore, après dix années, pendant lesquelles la vérité aurait pu cependant se faire jour, on rencontre beaucoup de gens, des spécialistes distingués, fort versés dans l'histoire militaire contemporaine, convaincus que tout s'est passé comme le racontent les publicistes de la rive droite du Rhin.

Il n'est pas unseul de nos rares succès pendant la campagne de 1870-71, qui ne nous soit contesté, pas un des échecs partiels subis par nos vainqueurs qui ne soit changé en éclatant triomphe. Nous allons donc, aussi brièvement que possible, résumer l'historique des opérations accomplies simultanément par les armés françaises et allemandes autour de Bapaume, pendant cette bataille de trois jours.

Pour que l'on puisse juger en toute connaissance de cause, donnons d'abord la compositian des armées.

ARMÉE ALLEMANDE

Têtes de colonnes	Avec Von Kummer	12 bat	15 esc.	30 p.
	Avec Von Goeben	2 »	12 »	30 »
Réserves qui sont toutes entrés en ligne le 3.	avec le prince Albrecht	8 »	12 »	60 »
		Total 22 bat.	39 esc.	120 p.

ARMÉE FRANÇAISE

	Bat. de ligne	Bat. mobile	Pièces d'art.
Division Derropa	8	6	18
» du Bessol	7	6	18
» de la Grange	6	7	18
	21	19	54
Total	40		

auxquels il convient d'ajouter 3 escadrons de dragons et un escadron de mobilisés qui constituaient toute la cavalerie de l'armée du général Faidherbe.

En comptant la troupe mal outillée de la division de mobilisés, on obtiendrait le total ci-après :

Savoir { 51 bataillons. 4 escadrons.

Soit : Unités françaises 55

Le nombre des unités tactiques allemandes était de : 65

La différence à l'avantage de ces derniers est de 10 unités tactiques.

En artillerie les proportions étaient les suivantes :

Artillerie française (y compris les pièces de l'armée auxiliaire)	18 72
Artillerie prussienne	120
Différence à l'avantage des allemands	48

Ces chiffres ont trop leur éloquence pour que nous ajoutons aucune réflexion à ce table au.

Voici maintenant la situation de l'armée allemande le 1er janvier au matin, alors que l'armée du Nord marche contre elle en 4 colonnes.

A cheval sur la route d'Amiens et de Péronne, elle occupe, en première ligne, une serie de villages allant de l'Ouest à l'Est de Bucquoy dans le canton de Croisilles, à Beugny dans celui de Bertincourt.

Ce front de bataille est fort habilement choisi ; les points principaux ont été renforcés à l'aide de barricades, et leur ensemble présente à peu près la figure d'une ligne à crémaillère dont Bucquoy, Achiet-le-Grand, Sapignies-Béhagnies et Beugny seraient les saillants, Achiet-le-Petit, Béhencourt, Favreuil et Frémicourt les rentrants.

Une nombreuse cavalerie, avec de l'artillerie montée, manœuvre à chaque extrémité et forme une sorte d'appendice mobile aux deux ailes.

En arrière et au centre est Bapaume, *l'objectif*. Autour de ce réduit, une deuxième zone de défense circulaire flanquée à sept ou huit kilomètres à gauche, par les lignes de Miraumont, où se trouve le gros de la cavalerie, et à égale distance, à droite, par Bertincourt. (*Ce dernier village est barricadé et crénelé dans sa partie du Nord-Ouest*).

Première journée, 2 janvier. — La colonne de droite, (*division du Bessol,*) enlève les villages d'Achiet-le-Grand et Béhencourt. La division Derroja occupe Achiet-le-Petit.

La division Payen, (*n'étant pas appuyée par la division Robin, mobilisés*) échoue dans son attaque de Sapignies-Béhagnies mais enserre si bien ces deux villages que les allemands les abandonnent pendant la nuit du 2 au 3.

Deuxième journée, 3 janvier. — La division Derroja chasse l'ennemi de Grevillers ; la division Payen qui a occupé Béhagnies-Sapignies sans coup férir, enlève de haute lutte Favreuil et Beugnaire ; la division Derroja occupe Biefvillers et s'y maintient ; la brigade Pittié entre de vive force Tilloy, où elle se cantonne pour passer la nuit, mais ne peut déloger les prussiens de Ligny. Vers une heure du matin, sur l'ordre du général en chef, elle se reporte un arrière de Grevillers, où la division se trouve ainsi concentrée, prête à tout événement.

Une tentative fut faite sur Bapaume, par les troupes de tête de la brigade Fœrster. Elle échoua, mais les défenseurs de la ville avaient été si malmenés que pendant la nuit du 3 au 4, ils évacuèrent la place, *et que le général Von Gœben porta son quartier général du Transloy à Dompierre*, c'est-à-dire de la rive droite entre la rive gauche où, très-probablement, toutes ses troupes seraient allées le reprendre si l'armée du Nord, *ignorant toute l'étendue de son succès*, les y avait menées, le 4, tambour battant.

Troisième journée, 4 janvier. — Par malheur, le 4 au matin, le général Faidherbe, craignant de compromettre les résultats obtenus, par une marche hasardeuse, faite avec des troupes fatiguées et peu manœuvrières, donna l'ordre de se retirer en arrière de la ligne du Lojeul, pour se reposer, se ravitailler et renouveler les munitions.

C'est ce mouvement de recul qui permit jadis au général Von Gœben de s'adjuger les lauriers de la victoire.

Voici, du reste, d'après le général Faidherbe le récit de ce fait d'armes :

La division du Bessol suivait le chemin creux de Biefvillers à Bihucourt. Son arrière-garde était composée du 20e bataillon de chasseurs de marche, fort de 450 hommes au plus, et commandé par le chef de bataillon Hecquet. Le commandant aperçut à 1500 mètres de distance sur sa droite, une forte colonne de cavalerie prussienne, suivant la route de Bapaume à Arras. Il vit deux escadrons de cuirassiers s'en détacher, puis se séparer comme pour venir l'attaquer l'un en tête, l'autre en queue. Il y avait pour extrême arrière-garde 20 chasseurs avec un officier. Le commandant leur donna l'ordre d'envoyer quelques coups de fusil à l'escadron qui se dirigeait vers eux, quand il serait à 500 mètres, et puis de rallier vivement le bataillon. Cela fut fait exactement et sans difficulté.

Pendant ce temps, M. Hecquet avait sorti son bataillon du Chemin creux en garnissant le talus de gauche, et il s'était formé en carré dans les champs à 50 mètres du chemin creux ; les faces menacées de tête et de queue étaient renforcées et les premiers rangs à genoux. L'escadron qui avait reçu le feu de l'extreme arrière-garde avait continué sa marche et traversé le chemin creux à l'endroit même d'où l'on avait tiré sur lui *mais où il n'y avait plus personne* (c'est ce que le rapport prussien appelle rompre un premier carré) ; se trouvant alors de plein pied avec le bataillon de chasseurs formé en carré, il avait bravement chargé à fond. Les chasseurs sans broncher, ouvrirent le feu à bonne distance ; le commandant de l'escadron fut abattu le premier à 80 mètres, puis hommes et chevaux tombèrent et roulèrent sous les balles. Ceux qui vinrent tomber le plus près du carré étaient encore à plus de 10 mètres, ceux, en petit nombre, qui ne furent pas abattus, passèrent entre le carré et le chemin creux, franchirent celui-ci et s'enfuirent, qui à pied, qui à cheval, dans la direction de la colonne de cavalerie. Un jeune lieutenant non blessé resta engagé sous son cheval auprès du carré : c'était le neveu du général comte de Gœben, commandant la division de cavalerie prussienne. Il refusa de se rendre à un sapeur et remit avec beaucoup de dignité son sabre au commandant Hecquet.

Pendant que cela se passait, l'autre escadron avait aussi dessiné une charge, mais trouvant, déjà sous le feu du bataillon, le chemin creux qui l'arrêta, et voyant l'autre escadron déconfit, il fit demi-tour et s'éloigna. Alors, le 20e bataillon de chasseurs reprit sa marche en carré, pour le cas où une plus grande force de cavalerie prussienne viendrait l'attaquer, ce qui n'arriva pas, parce que le général de Bessol à 1000 mètres de là, voyant ce qui se passait, avait déjà déployee des troupes en bataille, pour secourir son arrière-garde, s'il en eût été besoin. Un seul chasseur avait été légèrement blessé d'une balle de pistolet. Pas un, comme on le comprend bien, ne fut pris par l'ennemi. Si les cuirassiers prussiens ont ramassé dans les environs quelques traînards, cela n'a aucun rapport avec l'attaque du bataillon.

Il résulte donc de tout ce qui précède que : 1° l'armée allemande n'ayant point abandonné le point avancé de Bapaume pendant la bataille, mais bien pendant la nuit du 3 au 4, n'a pas eu à le reprendre sur les Français, après un combat opiniâtre de 9 heures.

2° Que le 8e régiment de cuirassiers blancs de Birsmarck n'a pas eu à poursuivre des troupes qui ne fuyaient point, et que, bien loin de faire des prisonniers, c'est lui qui en a laissé entre les mains des Français.

Nous qui avons vu se dérouler sous nos yeux toutes les phases de cette bataille de 3 jours, nous sommes loin de partager l'opinion favorable que Monsieur le capitaine d'état-major belge Libbrecht, dans son livre intitulé : (*Service stratégique de cavalerie*) semble avoir de cette division de cavalerie légère, qui, avec 40 escadrons n'a pu décider de la victoire, dans une lutte inégale, soutenue glorieusement contre une armée disciplinée et aguerrie par des bataillons de recrues, de mobiles et de gardes nationaux mal armés.

Il nous semble que le 4 janvier, cette masse de cavaliers aurait pu tenter quelque chose de plus sérieux que cette charge malheureuse contre l'arrière-garde française.

Un ex-capitaine de l'armée du Nord.

Convois funèbres et Obits

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 3 janvier 1881, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Mathilde PFLIÉGER, épouse de M. Henri Marchand, teinturier, rue du Curé, 26, décédée à Roubaix, le 21 décembre 1879, à l'âge de 33 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint Sépulcre, le Lundi 3 janvier 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Guillaume VEYS, fabricant de coffres-forts, gérant du Cercle des carabiniers roubaisiens, époux de Dame Jeannette SCHAECK, décédé à Roubaix, le 27 novembre 1880, à l'âge de 41 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le Lundi 3 janvier 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Dame Catherine FOURNIER, épouse de Monsieur Louis LADSOUS, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1879, dans sa 56e année, et de Monsieur Pierre Auguste FOURNIER, son frère, décédé à Roubaix, le 13 juin 1868, à l'âge de 34 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 4 janvier 1881, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Léon SCRÉPEL, époux de Dame Victorine DELERUE, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1879, à l'âge de 41 ans — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint Martin, à Roubaix, le lundi 3 janvier 1881, à 10 heures pour le repos de l'âme de Dame Isabelle-Marie JOOSTENS, veuve de Monsieur Jean Baptiste CUIGNET, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1880, à l'âge de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 3 janvier 1881, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre THÉRIN, conseiller municipal, président du Cercle de l'Industrie, époux de Dame Louise DESPATURE, décédé à Roubaix, le 4 décembre 1880, dans sa 51e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Sacré Cœur, le lundi 3 janvier 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-César DUPONT, fabricant de brosses, époux de Dame Cécile VANGANSBEKE, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1880, à l'âge de quarante-six ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Ste-Elisabeth, le mercredi 5 janvier 1881, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Julie-Henriette DESCAT, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1879, à l'âge de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Inondations en Belgique

On constate de Bruges une diminution de 12 centimètres des eaux de l'Yser.

Les digues du canal de Handzaeme ont été consolidées. Les eaux du Moerdyck diminuent beaucoup. Dans les environs de Bruges, la situation s'améliore.

Dans toute la Flandre occidentale la pluie tombe de nouveau sans interruption depuis dimanche. De Gand à Courtrai, on voit, le long du chemin de fer, de grandes nappes d'eau s'étendant à perte de vue, et enclavant fermes et chaumières.

L'inondation est surtout grande près de Gand, près de Deynze et près de Courtrai.

La pluie a produit un temps d'arrêt dans la baisse des eaux de la Sambre et de la Meuse à Namur, de sorte que la situation ne s'est guère modifiée.

A Tournai, les eaux de l'Escaut, qui étaient resté stationnaires depuis samedi ont augmenté de 10 à 12 centimètres lundi. Heureusement on signale ce matin une baisse.

A La Plante, l'eau a monté jusqu'à 2 m. 20. Les eaux, en se retirant, laissent sur le sol une grande quantité d'objets qu'elles ont entraînés.

A Andenne, quoique la ville soit plus élevée que la plupart des villes riveraines, les trois quarts des caves sont encore inondées.

Tous les établissements industriels de la commune chôment encore.

A Profondeville, à Liége, à Termonde, les eaux continuent à se retirer lentement.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 31 décembre.

Abus de confiance

Marie Mangin, brodeuse, 23 ans, avait reçu de Mlle Capelle 5 draps à border. L'ouvrière s'empressa de porter la marchandise au Mont-de-Piété et de vendre la reconnaissance. Quatre mois de prison.

Fraude

Louis Kinck, se disant tisserand à Roubaix, mais en réalité en résidence obligée dans cette ville, et fraudeur. L'inculpé n'a que 25 ans, mais, en revanche, il a 12 condamnations à son actif.

Il prétend qu'il n'avait absolument aucune fraude sur lui et qu'ayant mal a un pied, il n'a pu faire la contrebande.

Le tribunal le condamne à 1 mois de prison, 500 francs d'amende, avec 4 mois de contrainte et 5 ans de surveillance.

Rupture de ban

Brailly, Victor, né à Bailleul, en résidence obligée à Yvetot, a quitte sa résidence sans autorisation. Il a été neuf fois condamné.

Pour sa défense, il dit qu'en 1870 il s'est engagé contre les Prussiens; qu'aujourd'hui on le poursuit à outrance lorsqu'il cherche tout simplement du travail.

— Mais vous recommencez toujours lui dit M. le Président.

— Je vous jure bien, monsieur, répond l'inculpé, que cette prison est la dernière que je ferai. Car, en sortant je me brûlerai la cervelle. Après avoir mouiré du cœur contre l'ennemi je saurai bien.....

M. le Président coupe court à cette belle tirade en annonçant à Brailly que ses projets sont remis à 6 mois, car il restera en prison pendant ce laps de temps.

Vol

Trois gamins dont l'aîné a 11 ans et dont le dernier est à peine haut comme la botte du gendarme, sont accusés de vol au préjudice d'un épicier ayant un étal à la Halle de la Nouvelle-Aventure.

Les deux plus petits ont passé sous la grille et se sont chargés de sucre, chocolat, beurre, etc., pour une somme de 100 francs environ. De plus ils ont jeté des briques dans le savon. Histoire de ma faire.

Ils se nomment Edmond Moison, Achille Decommère, Théophile Vangenberghe.